



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2003

Cinquante-septième session
Point 33 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.69 et Add.1)]

57/296. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport d'activité du Secrétaire général intitulé « Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique »¹,

Rappelant ses résolutions 53/92 du 7 décembre 1998, 54/234 du 22 décembre 1999, 55/217 du 21 décembre 2000 et 56/37 du 4 décembre 2001 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique,

Rappelant également le chapitre VII de la Déclaration du Millénaire², qui met l'accent sur les besoins spéciaux de l'Afrique,

Rappelant en outre la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en date du 16 septembre 2002³, et sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002 sur l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90⁴ et l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁵,

Réaffirmant que l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique⁶ doit rester une haute priorité pour le système des Nations Unies et les États Membres,

Soulignant qu'il importe de renforcer encore la volonté politique de mobiliser l'appui d'ordre politique, financier et technique indispensable à l'application

¹ A/57/172.

² Voir résolution 55/2.

³ Voir résolution 57/2.

⁴ Résolution 46/151, annexe.

⁵ A/57/304, annexe.

⁶ A/52/871-S/1998/318.

effective, dans tous les domaines, des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général,

Se félicitant que les pays d'Afrique soient résolus, comme ils l'ont réaffirmé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, à promouvoir chez eux la paix, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et une saine gestion économique,

Se félicitant également de la création, par le Conseil de sécurité, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que de celle, dans le cadre du Conseil économique et social, du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport d'activité du Secrétaire général intitulé « Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique »¹ ;

2. *Note avec préoccupation* que si une avance a été enregistrée sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité en Afrique d'immenses difficultés demeurent dans les domaines de la prévention des conflits et du développement après conflit et que les recommandations relatives au maintien de la paix, à la situation économique et sociale et autres questions figurant dans le rapport du Secrétaire général⁶ sont appliquées lentement et de façon inégale ;

3. *Exhorte* les États Membres, ainsi que la communauté internationale, à redoubler d'efforts pour appliquer effectivement, dans tous les domaines, les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général ;

4. *Décide* d'inscrire à partir de sa cinquante-huitième session, au titre d'une question unique concernant le développement de l'Afrique intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international », une question subsidiaire intitulée « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » ;

5. *Prie* le Secrétaire général de continuer à suivre les progrès réalisés dans l'application effective, en temps utile, des recommandations figurant dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport d'ensemble au titre de la question subsidiaire.

79^e séance plénière
20 décembre 2002